



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Neuvième assemblée ordinaire du conseil d'administration
du lundi 29 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL

Neuvième assemblée ordinaire de l'année 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 29 novembre 2021 à 19 h sur Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Alexandra-Maude Grenier	Présidente
M. Fabien Abitbol	Vice-président
Mme Rose Savard-Paquet	Secrétaire
Mme Maggy Desgagnés	Trésorière
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
M. Steve Brillant	Administrateur
M. Louis Dumoulin	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice
Mme Ludivine Piacentile	Administratrice

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

ABSENCES :

Aucune

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Mylène Bernard	Secrétaire de rédaction
M. Étienne Grandmont	Directeur général d'Accès transports viables
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, onze citoyens assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 21-11-01 19 h 00 **Ouverture de l'assemblée**
- 21-11-02 19 h 02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 21-11-03 19 h 05 **Adoption et suivi du procès-verbal d'octobre 2021**
- 21-11-04 19 h 10 **Présentations**
- La mobilité active, le tramway, la circulation de transit et autres enjeux de mobilité présentés par Étienne Grandmont via Accès transport viable
- 21-11-05 19 h 30 **Période de la conseillère municipale**
- 21-11-06 19 h 50 **Première période de questions du public**
- 21-11-07 20 h 05 **Résolutions**
- Félicitations à la nouvelle conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc
 - Remerciements à Jean Rousseau, précédent conseiller de district
 - Résolution sur le prix du service RTC à Vélo
 - Résolution relative à l'appui pour la réalisation de l'exposition relative au centenaire de l'École des beaux-arts de Québec
 - Résolution rues partagées hivernales
 - Déneigement escalier de la Chapelle (complexe méduse)
 - Projet à soumettre dans le cadre de la Stratégie de la sécurité routière
 - Projet de partage des infrastructures sportives avec le Collège O'Sullivan
- 21-11-08 20 h 25 **Deuxième période de questions du public**
- 21-11-09 20 h 40 **Points d'information**
- Rappel : Pas de rencontre publique en décembre 2021
 - En attendant la prochaine rencontre le 24 janvier 2022, vous pouvez nous joindre par la page Facebook.com/CQSJB ou par courriel à ConseilQuartier.Saint-Jean-Baptiste@ville.quebec.qc.ca
 - Deuxième édition des aides aux jardins partagés, dossiers à remettre au plus tard au le 11 février 2022 à 16 h (communiqué Ville du 18 novembre)
 - SDC
- 21-11-10 21 h 00 **Trésorerie**
- État des finances
 - Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV d'octobre 2021
 - Résolution pour le tarif 2022 du secrétariat des séances

- Résolution relative au budget de fonctionnement 2022
- Frais de représentation Mobilisation Haute-Ville

21-11-11 21 h 10 **Divers**
 21-11-12 21 h 15 **Levée de l'assemblée**

21-11-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 02.

21-11-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Tous les administrateurs ont pris connaissance de l'ordre du jour. Mme Alexandra-Maude Grenier demande l'ajout du point « Concours de photo sur les obstacles à la mobilité par le COMPOP » et « Rencontre de la Table de mobilité des quartiers centraux » dans la section « Points d'information ». M. Louis Dumoulin demande l'ajout du point « Tourisme autrement » dans cette même section.

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité.

21-11-03 Adoption et suivi du procès-verbal d'octobre 2021

21-11-04 Présentations

➤ La mobilité active, le tramway, la circulation de transit et autres enjeux de mobilité présentés par Étienne Grandmont via Accès transport viable

M. Étienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, offre au conseil un résumé des grands chantiers de transport en cours dans une perspective de mobilité durable.

D'entrée de jeu, il explique la mission de son organisme, qui est de « défendre les droits des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs (transport en commun, covoiturage, autopartage) et actifs (marche, vélo), ainsi que de promouvoir la mobilité durable dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ». Accès transport viables promeut l'approche RTA en mobilité durable : Réduire le nombre de déplacements ou la distance parcourue dans tous les modes de transports utilisés, transférer les automobilistes vers d'autres modes de transports actifs ou collectifs par le biais d'une augmentation de l'offre, améliorer le parc de véhicules sur le plan énergétique. Selon lui, les principaux enjeux des milieux contraints comme le quartier Saint-Jean-Baptiste, où la notion d'espace est importante, sont les suivants : viser des modes de transports efficaces permettant de transporter un plus grand nombre de personnes dans l'espace existant, et éviter la pression de véhicules qui viennent de l'extérieur.

Par la suite, M. Grandmont présente les chantiers de transports en cours liés au Réseau Express de la Capitale (REC), suivant quatre grands axes :

1. Les composantes de desserte de la Rive-Sud : Une revitalisation du boulevard Guillaume-Couture avec l'ajout de voies réservées au transport collectif est prévue.
2. Les composantes de desserte de la Rive-Nord : Le gouvernement a annoncé l'ajout de voies réservées pour le covoiturage, les taxis, le transport collectif et les voitures électriques avec plaques vertes sur les principaux axes de la ville, moyennant un élargissement des autoroutes. Le tout coûterait 844 millions de dollars, car il ne serait pas question d'employer les accotements, mais bien de construire de nouvelles voies. ATP se questionne quant à la pertinence d'un tel projet qui semble pour avoir pour objectif premier d'augmenter la capacité routière, accroissant du même coup le nombre de voitures ayant pour destination la colline Parlementaire.
3. Le troisième lien : Il s'agirait du plus gros tunnel jamais construit au monde, d'une longueur de 8,3 km et comprenant dans chaque direction trois voies de 3,5 m, dont l'une serait réservée au transport en commun par affichage dynamique. En l'absence de réelle séparation physique, rien ne garantit donc que cette voie resterait réservée pour le transport collectif en tout temps ni dans les années à venir. Le tunnel, dont la construction débiterait en 2027 pour la somme de 7 à 10 milliards de dollars, relierait l'autoroute Jean-Lesage à l'autoroute Laurentienne dans le secteur ExpoCité. En raison des pressions citoyennes, la sortie initialement prévue dans le secteur Saint-Roch a été retirée du projet. Cependant, de l'avis d'ATC, les sorties sur l'autoroute Dufferin-Montmorency ainsi qu'à la hauteur du boulevard Hamel, toujours très près du centre-ville, ne favoriseront pas le transport collectif. On ne ferait que déplacer le problème, ce qui occasionnerait possiblement plus de circulation dans les secteurs de Vanier et du Vieux-Limoilou.

Les autres avenues envisagées par ATC sont les suivantes : améliorer l'offre de traversiers entre Québec et Lévis, penser à des modes de transports plus légers tels que le téléphérique (exemples de ceux construits à New York, Toulouse, Medellín, etc.), revoir la structure des échangeurs à la tête des ponts afin d'améliorer la fluidité.

À court terme, le 3^e lien réglerait le problème de la congestion routière. À plus long terme, les usagers modifiant leurs habitudes, cette congestion reviendrait au même niveau, comme on a pu le constater dans la plupart des villes misant sur l'ajout de nouvelles infrastructures routières.

4. Le tramway : Les coûts initiaux prévus sont de 3,3 milliards de dollars. Selon ATV, il s'agit de « la colonne vertébrale d'un réseau structurant de transport en commun rapide, efficace et écologique », répondant aux besoins de déplacement des gens de Québec. Le bureau de projet évalue à 9500 le nombre d'automobiles évitées en heure de pointe du matin, 65 % de la population et 81 % des lieux d'emplois seraient situés à moins de 10 minutes de marche, etc.

Néanmoins, pour préserver la canopée, la largeur des voies réservées aux automobiles devrait être revue à la baisse. On prévoit 4 m de dégagement pour les voitures le long du trajet du tramway alors que les voies des autoroutes font 3,7 m. D'ailleurs, plus les automobilistes ont de place, plus ils ont tendance à rouler vite. ATV est d'avis que 3,25 m seraient suffisants. Cela fera partie des recommandations formulées au bureau de projet.

Par ailleurs, bien que la plateforme ne fasse pas l'unanimité, ATV la considère comme essentielle. Elle permet d'éviter une réduction de la vitesse du tramway, qui conserve sa priorité, ainsi que les conflits éventuels avec les automobilistes. Cela dit, il faut qu'elle demeure perméable aux cyclistes et piétons, ainsi qu'aux automobilistes à certains endroits où une traversée est nécessaire.

La présence d'un tunnel court sur le boulevard René-Lévesque, infrastructure envers laquelle ATV se dit favorable, occasionne la présence d'une trémie, zone de sortie du tunnel constituant tout de même une barrière importante pour les usagers des transports actifs. Son positionnement a donc été envisagé à l'endroit où il aurait le moins d'impact possible, soit devant le Grand Théâtre.

À la suite de cette présentation, le public est invité à poser ses questions. Un citoyen demande à la nouvelle conseillère municipale, Mme Mélissa Coulombe-Leduc, pour quelle raison le nouveau maire hésite à prendre clairement position contre le troisième lien. Attendrait-il les résultats d'une nouvelle étude ? Cette dernière explique que, le projet étant sous la juridiction du gouvernement du Québec, c'est à lui de démontrer qu'il s'agit d'un bon projet. Québec Fort et Fière a présenté ses exigences, qui placent la barre très haute : le projet ne doit pas générer d'étalement urbain, ne doit pas sortir au centre-ville, doit passer les tests en matière environnementale, etc. Mme Coulombe-Leduc ajoute que le dossier sera certainement confié au BAPE. M. Grandmont ajoute qu'aucune étude d'opportunité ou de besoin n'a été rendue publique et que très peu de documentation est accessible sur le site du REC. Il considère que le fardeau de la preuve incombe effectivement au gouvernement du Québec, preuve qui n'a toujours pas été présentée. Sinon, une étude d'évaluation environnementale fédérale sera effectuée, comme l'a annoncé M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Le financement du fédéral, essentiel à la réalisation du projet, sera conditionnel aux résultats de cette étude.

Dans un autre ordre d'idées, Mme Maggy Desgagnés déplore le fait que l'une des trois stations de tramway prévues initialement dans le quartier Saint-Jean-Baptiste ait été retirée du projet, laissant la portion entre la colline Parlementaire et l'avenue Cartier non desservie, alors que les gens du quartier sont de grands utilisateurs du transport collectif. M. Grandmont explique que, dans un effort de rationalisation, des choix budgétaires ont été faits par le promoteur. D'autres décisions auraient pu être prises, comme de ne pas ajouter de voie supplémentaire sur le boulevard Laurier. Il fait remarquer que dans la majorité des grandes villes, on tente concentrer les stations près du centre-ville, où les gens sont moins motorisés. M. Grandmont fait remarquer que la densité de stations dans le centre-ville de Québec est quand même élevée, mais pas énormément plus que dans le reste du parcours. ATV avait observé des solutions de rechange pour le quartier Saint-Jean-Baptiste, soit celle de maintenir une desserte de métrobus au centre-ville, permettant ainsi d'ajouter des stations plus légères en plus de celles du tramway. Pour ce faire, cependant, il serait nécessaire de conserver des voies réservées pour le transport collectif sur la rue Dorchester. Au sujet du métrobus, Mme Desgagnés demande si ATV envisage des solutions permettant de régler les fréquents problèmes d'accès du 807 sur la rue d'Aiguillon en période hivernale. Aucune étude n'a été effectuée sur le sujet, mais M. Grandmont pense que la seule solution est l'amélioration du déneigement, qui viendra peut-être avec la construction du tramway.

M. Louis Dumoulin demande pourquoi le financement du projet de tramway semble avoir été sous-évalué à la base. Pour répondre à cette question, M. Grandmont rappelle les débuts du projet. D'ordinaire, on identifie d'abord un besoin, on choisit le projet permettant d'y répondre, puis on instaure un bureau de projet qui, après analyse, en arrive à une proposition budgétaire. Pour le tramway, le tout s'est produit en sens inverse. Le projet et son budget ont été annoncés à la veille

d'une élection municipale, budget qui est devenu un carcan avec lequel il faut désormais travailler. M. Dumoulin fait aussi remarquer qu'avec leur grande densité de population, les quartiers centraux de la haute-ville et de la basse-ville gagneraient à être desservis, en plus du tramway, par un réseau circulaire, à l'instar du trajet jadis offert par l'Écolobus. M. Grandmont suggère d'abord d'être attentifs aux retombées du projet du Flexibus (transport à la demande) du RTC et de réfléchir à l'idée des remontées mécaniques, comme proposée par Québec Forte et Fièvre dans le cadre de la dernière campagne électorale.

Finalement, une citoyenne demande quels seraient les impacts du tunnel du tramway qui passerait sous le quartier Saint-Jean-Baptiste. Comme les wagons du tramway n'ont pas la capacité de monter les côtes abruptes, M. Grandmont explique que la seule option envisageable pour que le projet se réalise est bien le tunnel court. On ne sait pas encore de quelle façon le sol sera creusé, mais lorsque cette information sera disponible, il sera alors possible de bien étudier la question. À ce sujet, Mme Alexandra-Maude Grenier confirme que le CQSJB accueillera le bureau de projet dans une prochaine assemblée, rencontre pendant laquelle il sera notamment question du tunnel.

21-11-05 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Mme Mélissa Coulombe-Leduc, nouvellement élue dans le district du Cap-aux-Diamants, se dit très heureuse des dossiers qui lui ont été confiés : patrimoine, espaces verts, tourisme et urbanisme.

Elle mentionne avoir demandé un état des lieux dans le dossier de l'église Saint-Jean-Baptiste, en ce qui concerne le rapport commandé à l'Institut canadien de Québec (ICQ) par la précédente administration. Le dossier suit son cours.

Le budget de la nouvelle administration municipale sera déposé sous peu. Dès l'an un, son parti souhaite démarrer les projets annoncés lors de la campagne électorale, et ce, en partenariat avec les différents partis d'opposition. À ce propos, M. Louis Dumoulin rappelle que la rencontre du 15 décembre 2020 n'a donné lieu à aucun compte rendu et que les résultats du travail de la chargée de projet n'ont pas été remis en février 2021 comme prévu.

21-11-06 Première période de questions du public

Mme Maggy Desgagnés demande si la nouvelle administration a prévu plus de fonds pour le fonctionnement des conseils de quartier. Mme Coulombe-Leduc rappelle que la participation citoyenne est au cœur des démarches de Québec Forte et Fièvre, qui souhaite notamment faire plus de place aux conseils de quartier et réinstaurer les budgets participatifs. On verra comment le tout pourra s'articuler dans le budget à venir.

Un citoyen demande pourquoi, outre les pancartes situées aux entrées dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, aucune signalisation n'annonce clairement la modification de la limite de vitesse à 30 km/h à l'intérieur du secteur. Selon lui, il est essentiel que les automobilistes qui n'y habitent pas soient bien avisés de ce changement. Mme Coulombe-Leduc mentionne d'abord que son administration souhaite ramener à 30 km/h les rues qui ont été augmentées à 40 km/h. Elle aborde ensuite la question de la circulation de transit. Elle craint notamment que la plateforme prévue pour le tramway sur René-Lévesque enclave le quartier, qui se retrouvera alors aux prises avec une circulation de transit accrue sur la rue Saint-Jean, alors que l'on réfléchit à y diminuer la vitesse, voire à supprimer une voie pour faciliter le transport actif. Elle dit également réfléchir à l'ajout de dispositifs, dans la partie nord de la rue Saint-Jean, permettant de décourager les

automobilistes n'habitant pas le quartier d'emprunter ses rues. Elle croit qu'une démarche de communication doit être entreprise pour que les limites de vitesse soient respectées, mais qu'une diminution significative de la circulation de transit est nécessaire.

M. Louis Dumoulin rappelle à la nouvelle conseillère municipale des enjeux qui lui semblent prioritaires dans le quartier : entretien des trottoirs en période hivernale, faible indice de canopée (plantation d'arbres, déminéralisation des sols, etc.), reprise du dossier de la commission électrique (enfouissement des lignes électriques) et rues partagées estivales. Sur le sujet des trottoirs glacés, Mme Coulombe-Leduc reviendra au conseil dans les prochaines assemblées. En ce qui a trait au verdissement du quartier, il s'agissait d'un engagement de son parti pour le district. On envisage plus de rues partagées, plus de rues conviviales, avec des aménagements tels des saillies de trottoir permettant de diminuer la vitesse des véhicules tout en ajoutant des espaces pour la plantation d'arbres. Comme elle est responsable des parcs et espaces verts, la réflexion est déjà amorcée et le tout sera entrepris avec le Service de l'urbanisme, dans l'objectif de créer un réseau de rues partagées interconnectées encourageant la mobilité active. Pour ce qui est de la commission électrique, Mme Coulombe-Leduc rappelle qu'il s'agissait aussi d'un engagement pris pendant la campagne.

21-11-07 Résolutions

➤ Félicitations à la nouvelle conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc

Résolution CA-21-69

Mélissa Coulombe-Leduc a été élue le 7 novembre 2021 conseillère du District n° 1 de Québec (Cap-aux-Diamants). Quelques jours après son assermentation, elle se voyait attribuer les dossiers patrimoine, urbanisme, tourisme, parcs et espaces verts au sein du comité exécutif, ainsi que la présidence de la commission ExpoCité et la présidence de la commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

ATTENDU QUE Mme Mélissa Coulombe-Leduc a été élue conseillère de district;

ATTENDU QUE Mme Coulombe-Leduc est membre du comité exécutif notamment en charge du patrimoine, de l'urbanisme et des espaces verts;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU :

- de féliciter Mme Coulombe-Leduc pour son élection;
- de lui souhaiter un bon retour au conseil d'administration du conseil de quartier;
- de souhaiter pour le bien de toute la communauté un bon avancement du dossier de l'église, de la préservation du patrimoine, et de l'amélioration des rares espaces vers du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

➤ Remerciements à Jean Rousseau, précédent conseiller de district

Résolution CA-21-70

Les élections de novembre 2017 ont fait basculer le district du Cap-aux-Diamants. Cette résolution a pour but de remercier M. Jean Rousseau, qui a été notre élu durant quatre ans, et Mme Élodie Chamard-Bergeron, son adjointe, qui a passé plus de dix ans au service des citoyens.

ATTENDU QUE les électeurs du district n'ont pas permis à M. Jean-Rousseau de rester au conseil municipal,

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU :

- de remercier M. Jean Rousseau pour sa disponibilité, son engagement et sa présence auprès des résidents de Saint-Jean-Baptiste de l'automne 2017 à l'automne 2021;
- de remercier son adjointe, Mme Élodie Chamard-Bergeron, pour son dévouement et sa disponibilité pendant les onze années qu'elle a passées auprès de l'opposition municipale au service des élus et des citoyens.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution sur le prix du service RTC à Vélo

Résolution CA-21-71

CONSIDÉRANT la fin de la première saison du service de vélopartage à assistance électrique àVélo promu par le RTC, le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste souhaite souligner son appui à ce nouvel outil permettant de promouvoir les transports actifs et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la tarification présentée est élevée pour l'utilisation unique (à la carte) en comparaison avec les tarifs des billets d'autobus et d'autres services de même nature ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs abordables pour l'utilisation à la carte populariseraient davantage l'utilisation de ce nouveau service;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs abordables pour l'utilisation à la carte favoriseraient l'accès aux gens à faibles revenus et feraient la promotion des saines habitudes de vie, et ce, pour toutes les classes sociales;

SUR PROPOSITION DE M. STEVE BRILLANT, DÛMENT APPUYÉ PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU de demander au RTC et à la Ville d'évaluer la possibilité de mettre en place une tarification abordable ou préférentielle pour les résidents au Service de vélopartage à assistance électrique àVélo, en particulier au niveau de la tarification pour l'utilisation unique.

Adopté à l'unanimité.

- Résolution relative à l'appui pour la réalisation de l'exposition relative au centenaire de l'École des beaux-arts de Québec

Résolution CA-21-72

Il est question d'une demande de subvention pour la réalisation d'une exposition extérieure soulignant le 100^e anniversaire de l'ouverture de l'École des beaux-arts de Québec, afin de faire connaître le rôle majeur qu'a joué cette école dans le milieu culturel et la formation artistique.

Cette exposition pourrait être présentée à l'été 2022 (trois mois) au quartier Saint-Jean-Baptiste en formule extérieure étant donné l'absence de locaux pouvant se prêter à une telle exposition. Nous envisageons de nous greffer sur l'axe de la rue Saint-Jean, depuis le Passage Olympia (proche du site d'origine de l'école) jusqu'à l'église Saint-Jean-Baptiste.

ATTENDU QUE ce projet d'exposition contribue à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine du quartier Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QU'à la demande du CQSJB, il y a déjà eu une conférence sur ce sujet donnée par Mme Claude Corriveau dans le cadre des 25 ans de création du CQSJB et qu'elle a aussi produit un article dans la revue *Québecensia* dans le cadre du Printemps de Saint-Jean-Baptiste organisé par la Société historique de Québec;

ATTENDU l'intérêt de certaines entités gouvernementales pour la commémoration, tant au niveau municipal que provincial;

ATTENDU QUE le budget présenté dans la demande de collaboration financière (préparé par Mme Corriveau, ethnomuséologue) évolue dans une fourchette de 12 000 \$ à 18 000 \$ avant taxes;

ATTENDU l'existence d'un comité du patrimoine au conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU l'outil d'aide au versement d'une subvention pour les projets d'initiative aux conseils de quartier;

ATTENDU QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste a une offre touristique différente et intéressante;

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉ PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU :

- de demander à la Ville un montant de 2 000 \$ pour la réalisation d'une exposition sur l'École des beaux-arts de Québec;
- de mandater M. Louis Dumoulin et M. Jean Beaulieu comme représentants du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste pour effectuer les différentes démarches relatives à l'aboutissement de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution rues partagées hivernales

Résolution CA-21-73

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a mis en place pour une deuxième année consécutive son projet de rue partagée en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste est un quartier où une grande proportion des résidents se déplace à pied;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste présente de fortes pentes qui peuvent être dangereuses et problématiques pour plusieurs résidents en hiver (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des trottoirs du quartier ne sont pas aménagés et déneigés convenablement, ce qui rend les déplacements plus difficiles pour les résidents et les oblige à se déplacer dans la rue;

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste demande à la Ville de Québec de prolonger le projet des rues partagées en période hivernale pour faciliter les déplacements actifs et assurer la sécurité des résidents tout au long de l'année.

Adopté à l'unanimité.

➤ Déneigement escalier de la Chapelle (complexe méduse)

Résolution CA-21-74

➤ Projet à soumettre dans le cadre de la Stratégie de la sécurité

Résolution CA-21-75

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a lancé une consultation publique sur la sécurité routière et que dans le cadre de cette consultation le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste a déposé un mémoire en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation la Ville de Québec a adopté la Stratégie de sécurité routière 2020-2024;

CONSIDÉRANT QU'afin d'appuyer cette stratégie, la Ville de Québec a créé le Programme de soutien à la mobilisation dont les modalités permettent aux conseils de quartier de présenter des projets relatifs à la sensibilisation sur la sécurité routière de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce programme met à la disposition des conseils de quartier un montant maximal annuel de 3000 \$ par année pour les années 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a créé un comité chargé d'évaluer divers projets répondant aux critères d'admissibilité du Programme de soutien à la mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste est intéressé à être un demandeur partenaire et à participer à l'activité d'installation d'éléments visuels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier Montcalm est intéressé à être un demandeur partenaire et à participer à l'activité d'animation;

CONSIDÉRANT QUE la date limite du dépôt de la demande de subvention est le 30 novembre 2021;

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DUMENT APPUYÉE PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST PROPOSÉ DE déposer, dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation et en respect de ses modalités, une demande de subvention à la Ville de Québec au montant de 9000 \$ conjointement aux deux organismes précédemment cités pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

➤ Projet de partage des infrastructures sportives avec le Collège O'Sullivan

Résolution CA-21-76

IL EST PROPOSÉ PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, DUMENT APPUYÉE PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER :

QUE le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste appuie le projet du Collège O'Sullivan de Québec pour le projet d'installation sportive de proximité afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

QUE le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste s'engage à conclure une entente de service avec le Collège O'Sullivan de Québec pour le projet d'installation sportive de proximité afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adopté à l'unanimité.

En ce qui a trait à cette volonté du Collège O'Sullivan de Québec de mettre ses locaux vacants à la contribution des citoyens du quartier, on mentionne également la possibilité d'y accueillir un CPE. À ce propos, Mme Mélissa Coulombe-Leduc signale que le Royaume des bambins, garderie privée subventionnée, s'est vu octroyer 20 places supplémentaires pour des 0-30 mois. Elle sera mise en contact avec M. Jean-Bertin Gingras, président-directeur général du Collège.

21-11-08 Deuxième période de questions du public

Aucune question n'est posée.

21-11-09 Points d'information

➤ Rappel : Pas de rencontre publique en décembre 2021

Aucune rencontre n'aura lieu en décembre.

- En attendant la prochaine rencontre le 24 janvier 2022, vous pouvez nous joindre par la page Facebook.com/CQSJB ou par courriel à ConseilQuartier.Saint-Jean-Baptiste@ville.quebec.qc.ca.

M. Daniel Leclerc signale que le conseil peut anticiper une demande d'opinion à son assemblée de janvier prochain. Le projet en question sera présenté au conseil d'arrondissement à la mi-décembre. La consultation pourrait donc avoir lieu au début du mois de janvier.

- Deuxième édition des aides aux jardins partagés, dossiers à remettre au plus tard au le 11 février 2022 à 16 h (communiqué Ville du 18 novembre)

La Ville de Québec offre un programme de subvention pour l'aménagement de jardins partagés, communautaires, collectifs ou solidaires. Les demandes doivent être déposées avant le 11 février prochain.

- SDC

Rien de nouveau n'est à signaler pour le moment. Les lumières de Noël seront allumées prochainement.

- Concours de photo sur les obstacles à la mobilité par le COMPOP

Sur sa page Facebook, le Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste invite les citoyens à envoyer leurs photos présentant les obstacles hivernaux à la mobilité active (chute de glace, obstacles sur les trottoirs, etc.). Le tout prend la forme d'un concours ludique.

➤ Rencontre de la Table de mobilité des quartiers centraux

Mme Alexandra-Maude Grenier a assisté à une rencontre de la Table de mobilité des quartiers centraux, dans le cadre de laquelle les participants se sont notamment exprimés sur leur volonté d'être plus consultés quant au projet de tramway. L'esprit de collaboration de Québec Forte et Fièrè est vu d'un bon œil par tous.

➤ Tourisme autrement

Le 8 décembre prochain aura lieu un colloque auquel participeront les intervenants du Vieux-Québec et dans le cadre duquel il sera question de revoir l'offre touristique dans une volonté de s'éloigner du tourisme de masse. M. Louis Dumoulin, considérant que le sujet se rapproche des préoccupations du quartier Saint-Jean-Baptiste, participera à cette activité en tant qu'invité.

21-11-10 Trésorerie

➤ État des finances

Au 1^{er} octobre 2021, le solde du compte est de 6232,92 \$. Outre les frais fixes, le chèque pour les procès-verbaux de mai et juin dernier est en circulation, et les factures du registraire des entreprises, du sondage d'ATV et du procès-verbal de septembre sont à payer. Le solde du compte au 31 octobre 2021 sera donc de 3260,97 \$.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV d'octobre 2021

Résolution CA-21-77

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Mylène Bernard la somme de 85 \$, correspondant au procès-verbal de la rencontre d'octobre 2021. Ce montant est pris à même le budget fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution pour le tarif 2022 du secrétariat des séances

Résolution CA-21-78

ATTENDU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste fait appel aux services d'une personne extérieure pour rédiger les procès-verbaux des séances publiques;

Attendu que cette personne est rémunérée, sur présentation de facture, à même le budget de fonctionnement;

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'annuler la résolution CA-20-55 et de fixer le tarif de la soirée d'assemblée à 90 \$ pour les comptes rendus de l'année 2022, cette somme étant majorée de 10 \$ si la rencontre s'achève après 21 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Résolution CA-21-79

Résolution relative à une dépense de fonctionnement

ATTENDU QUE M. Fabien Abitbol a prévu de participer à deux activités de Mobilisation Haute-Ville le mardi 30 novembre;

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU de rembourser jusqu'à concurrence de 20 \$ les dépenses de frais de représentation que M. Abitbol pourrait avoir à engager à cette occasion. Ce montant est pris à même le budget fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

21-11-11 Divers

Aucun point n'est ajouté.

21-11-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 03 par Mme Alexandra-Maude Grenier que la séance soit levée.